

VACCINATION COVID

Le centre de vaccination COVID-19 des sapeurs pompiers organise des vaccinations sans rendez-vous dans les communes ci-contre.

DIVERS

- **Travaux** : Le remplacement de la Borne Incendie située Rue du Temple sera effectué aux environs du 12 janvier.

- **Agenda** : Si les conditions sanitaires le permettent, les manifestations suivantes auront lieu à la Salle des Fêtes :

➤ 29 janvier : Repas « tiré du panier » suivi de la Galette des Rois organisés par La Godasse.

➤ 5 février : Soirée crêpes organisée par La Godasse.

- **Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie** :

Lundi et Mardi : de 8h30 à 12h / Mercredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 8h30 à 12h / Fermeture le jeudi .

Permanence téléphonique tous les WE.

- **Horaires d'ouverture de la Bibliothèque** :

Lundi de 15h à 18h

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 10h à 12h30

DU 10 AU 16 JANV.	DU 17 AU 23 JANV.
Lundi 10 janv. • 10h à 20h SOUBISE Salle des fêtes Rue de Vieille Grillière	Lundi 17 janv. • 10h à 20h AIGREFEUILLE Salle des fêtes Avenue des marronniers
Mardi 11 janv. • 10h à 20h COURÇON D'AUNIS Salle du Marché Place du marché	Mardi 18 janv. • 10h à 20h PÉRIGNY CMA Place de la Pommeraie
Mercredi 12 janv. • 10h à 20h SAUJON Salle Salicorne - 1 rue de l'latte	Mercredi 19 janv. • 10h à 20h TONNAY-CHARENTE Salle des fêtes Rue Joliot-Curie
Jeudi 13 janv. • 10h à 20h MURON Salle des fêtes Rue de la libération	Jeudi 20 janv. • 10h à 20h RÉAUX-SUR-TRÉFLE Salle des fêtes
Vendredi 14 janv. • 10h à 20h DOLUS D'OLÉRON Intermarché 99 Route de l'Ecuissière	Vendredi 21 janv. • 10h à 20h ST-PIERRE-D'OLÉRON Complexe Avenue Jean Soulat
Samedi 15 janv. • 10h à 20h BUSSAC-FORÊT Salle des fêtes 18 rue de l'église	Samedi 22 janv. • 10h à 20h FOURAS Salle Roger Rondeaux Rue de trop tôt venu
Dimanche 16 janv. • 10h à 20h MARANS Salle Polyvalente Rue de Bordeaux	Dimanche 31 janv. • 10h à 20h MATHA Salle des fêtes Rue d'Angoulême

Flash info



Janvier 2022



Numéro 25 du « Flash info » porteur de quelques informations municipales

VOEUX DU MAIRE

Au nom du Conseil Municipal, je souhaite vous adresser nos meilleurs vœux pour cette année 2022.

L'année 2021 s'est achevée mais elle n'a pas été celle du retour à la normale tant espérée, et au vu de l'évolution de la situation sanitaire, nous avons dû annuler la cérémonie initialement prévue en janvier.

Je tiens néanmoins à vous remercier encore pour votre confiance.

Nous avons pu en 2021 mener à bien la construction de l'aire de jeux tant attendue, une partie de l'aménagement du port, le parking de la rue de l'Ecluse.

Et je tiens à vous assurer que le Conseil Municipal et moi-même mettons tout en œuvre pour réaliser dans de bonnes conditions nos futurs projets : aménagement du tranconch, réagencement de la mairie, réhabilitation de la Poste en Cabinet médical.

En l'attente de pouvoir se réunir à nouveau, je vous souhaite très sincèrement une bonne année à tous.

M. MALAGNOUX,
Maire.



Éditeur : Mairie de L'Éguille
Directeur de publication : Jonathan MALAGNOUX
Responsable de la communication : Annie QUILLET
Responsable de la rédaction : Séverine LUCAS

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu quoi qu'il arrive en 2022 et commencera le 20 janvier pour s'achever le 19 février 2022.

En 2021, épidémie oblige, la collecte du recensement n'a pas eu lieu, cette année **deux agents recenseurs** ont été recrutés pour passer à vos domiciles : **Alycia GUE-RIN et Laurence MOUSSU**. Merci de leur faire bon accueil lorsqu'elles vous présenteront leur carte.



Pourquoi un recensement ??

Chaque année, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête exhaustive de l'INSEE, ménage par ménage, au titre du recensement.

Un recensement régulier est d'une importance cruciale pour les communes : il contribue en effet à établir les chiffres de la population légale, et détermine le montant de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) ; de plus de très nombreuses règles fixées par la loi ou les décrets dépendent de seuils de population (plus ou moins de 1 000, 3 500, 10 000 habitants...), dans des domaines aussi variés que le droit électoral, l'urbanisme, la gestion ...

REVISION DU P.L.U.

En vue de la révision du P.L.U. sur la Commune, une enquête publique aura lieu du Mercredi 9 février au 14 mars 2022.

Elle sera menée par Mme BRUNE Aurore, Commissaire Enquêteur.

Des permanences auront lieu en Mairie, soit :

- Le Mercredi 9 Février de 14h à 17h
- Le Jeudi 17 Février de 14h30 à 18h30
- Le jeudi 3 Mars de 14h à 17h
- Le Lundi 14 Mars de 14h à 17h

Ces permanences seront ouvertes sans rendez-vous à tous les habitants qui le souhaitent (pour consultation ou pour apporter leur avis).

ELECTIONS 2022

Cette année deux élections auront lieu :

- les présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022
- les législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022, pour la désignation des 577 députés.

Listes électorales 2022 : N'oubliez pas de vous inscrire si vous ne l'avez pas déjà fait !

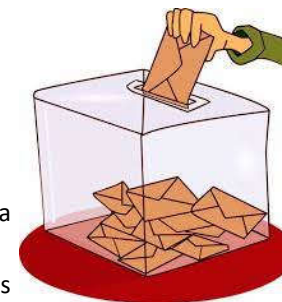
Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

Pour les élections législatives, vous avez jusqu'au vendredi 6 mai 2022.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Pour s'inscrire :

- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à la mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.



LES AÎNES

Cette année, M. MALAGNOUX et le Conseil Municipal avaient le projet de réunir en janvier tous les aînés de la Commune autour d'un spectacle et d'un après-midi récréatif.

Mais, comme l'an passé, les conditions sanitaires ont malheureusement interdit un tel regroupement.

Malgré tout, tenant à leur apporter leur soutien et leur considération, les élus ont préparé en mairie un panier de produits locaux qu'ils se sont efforcés de donner en mains propres.

Bien sûr, tout le monde est conscient que cela ne peut pas remplacer une rencontre conviviale.

C'est pourquoi le Conseil Municipal s'est engagé à juste reporter cette fête au printemps ou au début de l'été.

